



## La lettre du Maire

Chères Rancenaises, Chers Rancenais,

La lettre du Maire a pour objectifs de communiquer sur les actions menées au cours de l'année précédente, d'informer sur les projets en cours et ultérieurs, au nom du conseil municipal ainsi que dans le cadre de son rôle propre.

La communication multicanal qui a été choisie pour notre commune permet à toutes et tous d'être informés en fonction de ses besoins, de son implication individuelle et de l'intérêt porté à l'actualité communale. Mme Jennifer RUBIS, 2<sup>ème</sup> adjointe, est la personne référente concernant principalement les questions de communication.

Quinze mois déjà se sont écoulés depuis ma prise de fonction en qualité de Maire de cette commune. Les premières semaines de ce mandat ont été consacrées à la familiarisation avec les codes à respecter ainsi que le b.a.-ba à connaître en qualité d'élus ; A prendre connaissance des dossiers en cours ; Faire un état des lieux et un inventaire des besoins réglementaires au niveau des bâtiments de la Mairie et de l'Église.

Outre ma fonction de Maire, j'exerce le métier d'infirmière en santé au travail. Les conditions de travail et leurs conséquences sont une réalité. Je me suis donc attachée à fournir les outils et aménagements nécessaires aux deux employés communaux dans le cadre de leurs missions de service public.

Cette année a été également l'année de l'apprentissage. J'ai suivi plusieurs formations, parmi elles celle concernant la conduite du budget communal puisque le Maire le construit et en est le garant. Monsieur Jacques PERSELLO, 1er Adjoint, a également suivi cette formation dans le cadre de sa délégation.

En occupant la fonction de Maire, j'ai également pris la fonction de Conseillère Communautaire du Grand Besançon et j'ai dû intégrer différentes commissions.

La réflexion et l'engagement pour la réduction des déchets et le respect de l'environnement dans lequel je me suis inscrite depuis plusieurs années, m'ont conduit également à candidater et à être élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Sybert.

Mme Véronique BALLEST, conseillère municipale, est la référente Sybert pour notre commune. C'est une nouvelle mission qui vient d'être mise en place pour toutes les communes du Grand Besançon. Si vous avez des questionnements ou des problématiques liées au tri de vos déchets, au compostage ou au recyclage, je vous invite à prendre contact avec elle.

2 100 €, c'est le coût direct de destruction des dépôts sauvages pour l'année 2020. Ce coût est en augmentation constante depuis plusieurs années.

La tonte, la taille, l'arrosage, le point à temps, l'éparage, le petit entretien, le nettoyage, la collecte et l'évacuation des déchets sauvages, le broyage de déchets verts, le déneigement, le secrétariat, l'accompagnement dans le bus scolaire et l'entretien des locaux communaux sont sous-traités au SIVOM.

Malheureusement les parts prises à l'adhésion à ce syndicat n'ont pas suivi l'évolution démographique et l'extension de notre commune. Ce qui explique pourquoi la nature a repris ses droits sur certains secteurs de Rancenay. J'ai bien conscience que c'est regrettable pour l'image de notre commune, toutefois, nous n'avons pas actuellement les moyens financiers et humains d'augmenter le temps de travail consacré à ces tâches. Certains habitants ont proposé leur aide et je les en remercie. Je reste dans l'attente de la concrétisation de ces propositions.

L'impôt foncier est la seule ressource propre de la commune. Elle représente 59% des recettes. Les dotations et autres recettes (vente de bois, loyer, GBM voirie) représentent 42% en moyenne. Il est à noter que les dotations de l'État sont en diminution constante ces dernières années.

Chaque année, la vente de bois permet d'être à peu près à l'équilibre entre les recettes et les dépenses générées afin d'assurer l'entretien et le reboisement de notre forêt.

En 2021, les dépenses de sécurisation concernant la parcelle 26 longeant la vélo-route représenteront 7% des recettes annuelles du budget de ce même exercice. Cette dépense n'a pas été budgétisée car je n'avais pas connaissance de cette nécessité de sécurisation et viendra donc s'ajouter en déficit au budget forêt.

Les dépenses liées à la scolarité représentent le plus gros poste de dépenses du budget de fonctionnement de la commune, avec une moyenne de 28% par an.

Les investigations réalisées depuis le début de mon mandat et l'ajustement du temps de travail a permis à la commune une économie de 18 % sur les dépenses de scolarité pour l'année 2020/2021.

J'espère que cette petite synthèse vous permettra d'appréhender l'importance vitale de la fiscalité pour notre commune si nous souhaitons voir naître des projets et nous maintenir hors tutelle de l'État dans les prochaines années.

D'autres dossiers sensibles ont dû être traités prioritairement. En effet, le rôle du Maire est de faire respecter la législation concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et les arrêtés préfectoraux. J'assume sans réserve toutes les actions menées jusqu'à ce jour au nom de l'État et j'affirme que mes demandes de régularisation ou de mise en conformité sont faites avec bienveillance.

La sécurité de tous est pour moi l'action numéro 1 que je souhaite mener au cours de ce mandat.

Dans ce cadre et en ce qui concerne la sécurité routière, des travaux d'aménagement de certaines voies communales vont débuter prochainement. Les délibérations concernant celles-ci sont consultables sur le site internet et/ou en mairie.

- La place de l'Alambic sera aménagée afin de retrouver sa fonction première et de permettre un libre accès au DAE (Défibrillateur Externe Automatisé) qui va y être installé. Une vraie voie de circulation va être aménagée et trois places de parking vont être matérialisées dont une à accès réglementé. Un parking de 13 places dont une « PMR » est disponible gratuitement derrière la Mairie pour les visiteurs et les habitants de la rue principale qui ne possèdent pas de place de parking ou de garage avec leur logement.
- Le sens de circulation et les limitations de vitesse du village vont être modifiées. À cet effet, vous trouverez en pièce jointe le nouveau plan de circulation qui sera effectif dès la pose des panneaux. L'arrêté municipal est également disponible en affichage en mairie ainsi que sur le site internet pour plus de détails.
- La « rue de Lavaux » sera prochainement une rue à sens unique. En effet, la dangerosité de celle-ci depuis le rétrécissement de la chaussée liés aux travaux d'assainissement communal m'a conduite à prendre cette décision. De nombreuses situations dangereuses m'ont été rapportées, des photographies ont été produites. J'ai d'ailleurs moi-même été plusieurs fois témoin de ces situations

sur cette voie. La largeur de la route ne permet plus à certains endroits le passage du bus et d'une voiture. Le risque d'accident m'oblige à mettre en place cette circulation préventive. Je reste consciente que malgré les aménagements qui vont être fait un accident reste toujours possible, aussi je vous invite donc à être vigilant sur les routes de notre commune.  
Une voie cyclable sera aménagée rue de Lavaux et rue du Faubourg, celle-ci sera utilisable pour les cyclistes dans les deux sens.

L'autre possibilité aurait été d'élargir la route. Seulement, le coût financier de ce réaménagement est trop conséquent au regard des finances de la commune, de l'état neuf de cette voirie et des frais précédemment engagés.

Si vous souhaitez plus de précision sur ces aménagements, je me tiens à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous en mairie.

Ces modifications nécessiteront une adaptation pour les riverains, mais la sécurité est un droit et l'intérêt collectif doit primer sur les individualités.

Les problèmes de sécurité m'ont également permis de me rendre compte que les procédures d'urgence et le plan de sauvegarde n'était pas à jour, voire inexistant, contrairement à l'arrêté préfectoral le rendant obligatoire à la date du 31 décembre 2018. Ce travail sera effectué à partir du mois de septembre 2021.

D'autres sujets concernant la sécurité des personnes et des biens dans le village seront travaillés par le conseil municipal et moi-même au cours des prochains mois. En effet, des problèmes plus ou moins graves de sécurité routière, de dégradations ou d'incivilités par menaces et intimidation ont été constatés et ne sont pas acceptables.

Des travaux de rénovation devenus nécessaires de la cour de la mairie et du monument aux morts ont été délibérés et approuvés par les bâtiments de France après un travail de concertation avec ceux-ci. J'ai donc beaucoup d'espoir à ce que ce monument puisse être inauguré pour la fête patriotique du 11 novembre 2021.

Cette année a été bien remplie !  
Les projets à court terme ont été réalisés ou sont en passe de le devenir.

Le Covid 19 a compliqué grandement cette prise de fonction ainsi que les liens qui doivent unir les élus et les administrés dans le respect, les droits et les devoirs de chacun.

L'engagement sur le long terme est quelque chose de difficile et je tiens à remercier les membres du conseil municipal qui m'ont soutenu tout au long de cette année par leur présence, leur travail, leurs conseils et qui s'inscrivent dans le projet d'amélioration des conditions de vie souhaité pour nos concitoyens.

Je pense qu'à la lecture de cette lettre vous pourrez constater tout l'engagement et l'énergie que je mets dans le rôle que vous m'avez confié.

Il me paraissait essentiel de pouvoir vous écrire tout ce que je n'ai pas pu vous dire comme je l'aurais souhaité lors de réunions citoyennes et j'espère que ce bilan vous aura permis de mieux comprendre le fonctionnement de notre commune.

Bien à vous,

Le Maire  
Nadine DUSSAUCY

« L'honneur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban, il est dans les actes »

Gustave Courbet



Mairie de Rancenay  
4 rue de la mairie  
25320 RANCENAY  
<https://rancenay.fr>

**Tél : 03 81 52 38 96 – En cas d'urgences : 06 38 17 77 24**

**Email : [mairie.rancenay@wanadoo.fr](mailto:mairie.rancenay@wanadoo.fr)**

**Accueil du public :**

**Mardi 08h30-12h30 / Vendredi 13h00 – 17h30**

**Permanences des Élu(e)s :**

**1er et 4ème vendredi du mois de 17h30 - 19h00**

